



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 6 février 2023

Présidence: M. Sébastien Hope Weber

Objet : RAPPORT-PRÉAVIS 01/2023 - RÉPONSE AU POSTULAT DE MESDAMES C. BACHMANN ET M. JANEIRO « REMPLIR DE L'ESPACE AVEC DU LIEN : UNE MAISON DES ASSOCIATIONS DANS NOTRE COMMUNE »

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le rapport-préavis N° 01/2023 de la Municipalité du 5 décembre 2022 ;
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 48 voix pour et 3 abstentions



de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Mesdames C. Bachmann et M. Janeiro et consorts « remplir l'espace avec du lien : une maison des associations pour notre commune » et de le classer.

Ainsi délibéré en séance du 6 février 2023.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 6 février 2023
Présidence: M. Sébastien Hope Weber
Objet : PRÉAVIS 03/2023 - CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DU DEVIS GÉNÉRAL
DE RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE RUE DU TEMPLE 1 À CULLY

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis 03/2023 de la Municipalité du 12 décembre 2022;
Oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son
étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. **d'octroyer** un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC relatif à l'élaboration du devis général de rénovation de l'immeuble sis rue du Temple 1 à Cully ;
2. **d'amortir** l'investissement relatif au crédit d'étude sur une durée de 30 ans maximum, conjointement avec le crédit de rénovation du bâtiment ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Ainsi délibéré en séance du 6 février 2023.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 6 février 2023

Présidence: M. Sébastien Hope Weber

Objet : PRÉAVIS 04/2023 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS DE L'INTERFACE DE PRA GRANA, LIGNE TL NO 47, LIGNE CAR POSTAL NO 381

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis no 04/2023 de la Municipalité du 19 décembre 2022 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 31 voix pour, 14 contre et 6 abstentions



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux d'aménagements routiers pour l'interface de Pra Grana;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'554'900.- TTC ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement de CHF 1'314'000.- TTC lié aux travaux d'aménagement de l'interface de Pra Grana par la subvention d'environ CHF 552'100.- et le solde de CHF 761'900.- par un montant de CHF 25'400.- sur une durée de 30 ans, compte 180, la première fois au budget 2024 ;
5. **d'amortir** l'investissement de CHF 240'900.- TTC lié aux travaux de réfection de la route en traversée de localité de Pra Grana par la subvention d'environ CHF 72'300.- et le solde de CHF 168'600.- par un montant de CHF 5'600.- sur une durée de 30 ans, compte 430, la première fois au budget 2024.

Ainsi délibéré en séance du 6 février 2023.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz